

La réaction du Partie Socialiste (PS)

Modifier la Politique Agricole Commune (PAC)

Depuis le début des années 1990 la politique agricole commune (PAC) a pris une orientation productiviste et néolibérale. Les réformes successives ont largement contribué à la disparition de l'agriculture familiale au profit des grandes exploitations ultra-mécanisées. Cette évolution a réduit considérablement le nombre d'emplois dans l'agriculture, a fait baisser les rémunérations des agriculteurs et a un impact important sur le réchauffement climatique et sur la biodiversité. Pour le PS il est indispensable de changer de système.

Afin de faire de la PAC un outil de transition vers une agriculture plus juste et durable le PS propose de :

- **Adopter un nouveau mode de calcul pour les aides directes du premier pilier de la PAC.** Ces aides sont des paiements directs accordés par l'Union afin de soutenir les agriculteurs européens. Elles doivent rémunérer le travail et non le capital agricole. L'objet de ces paiements doit être de garantir un revenu décent aux agriculteurs et non d'accroître la compétitivité de marché des produits agricoles. Il s'agit de définir un « revenu comparable » que devraient gagner les agriculteurs au vu de leur charge de travail et des rémunérations en place dans les autres secteurs de l'économie. Le calcul des aides directes se fera alors sur base d'une fonction intégrant les coûts de production, les prix de vente du marché et le temps de travail plutôt que sur la surface exploitée. Cette aide doit être accompagnée de mesures qui améliorent la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement et d'un cadre législatif renforcé en matière de lutte contre les pratiques commerciales déloyales pour éviter que les sommes destinées aux agriculteurs ne soit accaparées par des géants de l'agroalimentaire ;
- **Faire de la PAC une politique assurant, à l'horizon 2030, une transition intégrale de l'agriculture européenne vers une agriculture durable** c'est-à-dire sans engrais, ni pesticide qui nuisent à la santé ou l'environnement, ni recours excessif à l'eau. Dans cette optique, le PS propose notamment de mettre en place les mesures suivantes pour le cadre budgétaire 2021-2027 :
 - o Rehausser la part du budget total 2021-2027 de la PAC destiné à l'action pour le climat de 40% à 50%. Il convient en outre de préciser la définition de ce que recouvre la notion d'« action pour le

climat » afin de s'assurer que ces mesures aient un réel impact sur les émissions de gaz à effet de serre ;

- o Transférer le soutien de la PAC de l'élevage intensif vers l'élevage durable en révisant le montant des aides directes accordé aux éleveurs en fonction de critères tels que les conditions de vie des animaux, l'empreinte carbone de la nourriture d'élevage, l'utilisation préventive d'antibiotiques ou encore la gestion des déchets animaliers et la pollution engendrée sur les sols et les cours d'eau avoisinants ;
 - o Élargir les conditions d'accès aux paiements directs à l'ensemble des législations européennes en matière de protection de l'environnement, de santé et de bien-être animal en prévoyant une période de mise en conformité pour les agriculteurs qui ne répondent pas à ces critères ;
 - o Utiliser une approche basée sur l'impact dans le cadre des plans stratégiques nationaux pour l'environnement et le climat. L'évaluation de ces plans a posteriori ne se focalisera pas sur la bonne mise en application des mesures annoncées mais plutôt sur l'impact environnemental et climatique de celles-ci ;
 - o Créer un fonds de transition pour permettre aux agriculteurs de faire évoluer leur modèle de production vers un système plus durable ainsi que soutenir le développement d'alternatives inoffensives aux pesticides et des mesures de compensation des effets négatifs qu'ils induisent (indemnisation des victimes de produits chimiques, compensation des dégâts environnementaux) ;
- **Renforcer le soutien couplé** afin d'encourager le développement des cultures de protéines végétales pour lesquelles l'offre intérieure est insuffisante telles que le soja. Le recouplage des aides doit également permettre de soutenir des modes de production respectueux de l'environnement et les secteurs en difficulté ;
 - **Renforcer les interventions de marché afin de garantir des rémunérations plus justes et stables aux agriculteurs européens.** Il s'agit notamment d'élargir les systèmes de quotas et de soutien aux prix dans les secteurs où les prix sont sujets à une forte volatilité et/ou structurellement trop bas ;

Reconnecter Bruxelles et sa campagne

Pour le PS, la relocalisation de l'agriculture à proximité des consommateurs doit être au cœur de la politique agroalimentaire. Rapprocher les agriculteurs des consommateurs permet de créer des emplois locaux, renforce la sécurité alimentaire, améliore le positionnement des agriculteurs dans la chaîne alimentaire, réduit les coûts des produits alimentaires pour les consommateurs et limite les émissions de CO₂ liées au transport.

Afin de rapprocher les producteurs agricoles des consommateurs bruxellois le PS propose de :

- **Encourager la création d'une ceinture alimentaire autour de Bruxelles**, en y préservant les terres agricoles, en mettant les terres des autorités publiques à disposition, en y soutenant préférentiellement l'installation d'agriculteurs et les investissements dans le cadre de projets en circuits courts, en soutenant cette activité par des clauses environnementales et sociales, en soutenant la création des équipements nécessaires à la transformation et à la commercialisation en circuits-courts, etc. Ces aides seront justifiées sur base de l'impact sociétal et environnemental que cette activité de proximité génère ;
- **Identifier les étapes de la chaîne alimentaire** (production, transformation, distribution...) **qui compliquent l'émergence de circuits courts en région bruxelloise**, en commençant par mener une étude dans les principales filières agricoles. L'objectif est de déterminer quels sont les acteurs et les infrastructures qui pourraient stimuler efficacement le développement de circuits courts au sein de chaque filière ;
- **Promouvoir la création et la croissance de coopératives agroalimentaires** dont les activités rassemblent plusieurs étapes de la chaîne alimentaire (production, transformation et/ou distribution) grâce à un soutien financier renforcé et à des mesures d'information et d'accompagnement ;
- **Soutenir les initiatives citoyennes liées à l'agriculture et l'alimentation** qui construisent des ponts entre agriculteurs et consommateurs (groupes d'achat en commun (GAC), groupes d'achat solidaires de l'agriculture paysanne (GASAP), épiceries coopératives, etc.) ;
- **favoriser l'agriculture urbaine en augmentant la surface des zones agricoles dans les futurs plans d'aménagement du territoire** (et l'agriculture urbaine et périurbaine, via les groupements d'achats collectifs et la conclusion de partenariats avec les exploitations agricoles dans l'hinterland économique de la Région) ;
- **Favoriser les produits d'agriculteurs locaux**, particulièrement des petites **exploitations familiales durables**, notamment en prévoyant des **clauses spécifiques dans les marchés publics** qui donneraient la priorité aux produits locaux et durables dans les écoles et les établissements publics communaux et provinciaux ;
- **Soutenir davantage le développement de potagers et vergers collectifs et partagés.**

Reconnaitre la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine

Parmi les nouvelles filières économiques porteuses pour la Ville, l'agriculture urbaine occupe une place à part, génératrice de nombreux effets bénéfiques. Comme on a pu l'observer dans certaines villes confrontées à l'apparition de friches urbaines (comme Detroit, aux États-Unis), l'agriculture urbaine, les potagers collectifs et partagés, les composts, les élevages domestiques permettent de retisser du lien social et de fournir une activité économique viable et des emplois riches de sens dans certaines zones délaissées de la ville. Elle permet également au consommateur de mieux contrôler le circuit de production et de retrouver la confiance dans ce qu'il trouve dans son assiette... Source

d'innovation, elle implique souvent une utilisation optimisée de l'espace disponible et recourt à des méthodes agricoles plus durables et plus saines car moins consommatrices de CO2 ou de pesticides. L'agriculture urbaine réduit, en outre, les coûts financiers et environnementaux liés aux transports des denrées alimentaires. La culture en serre urbaine, les expériences en matière d'aquaponie, la culture des champignons ou le développement de fermes à insectes constituent des débouchés déjà très concrets et prometteurs pour le développement économique des villes.

Les Socialistes bruxellois entendent que :

- **Des moyens ambitieux soient mobilisés** en vue de développer cette filière, en se fixant des objectifs volontaristes, comme la production de minimum **10 % de la consommation annuelle des Bruxellois** en fruits et légumes ;
- **La mise à disposition de terrains pour des potagers partagés producteurs en outre de lien social.**

Soutenir et faciliter l'accès à la terre

La pression sur le foncier est croissante. Les investisseurs spéculent toujours plus sur les terres agricoles, ce qui provoque une augmentation de leur prix. Par conséquent, les petits agriculteurs éprouvent de plus en plus de difficultés à acheter leurs terres. Aujourd'hui, deux tiers des terres agricoles belges sont louées sous forme de bail à la ferme.

- **Créer une banque foncière visant à mettre en contact les futurs agriculteurs en recherche de terrain et les propriétaires fonciers louant ou vendant des terres et bâtiments agricoles.** Cette organisation publique remplira une triple mission, complémentaire à celle de l'Observatoire du foncier agricole. Premièrement, elle proposera un accompagnement pour aider les jeunes agriculteurs à trouver un terrain et faciliter leur installation. Elle y participera notamment en renforçant la transparence du marché foncier. Deuxièmement, elle aidera les propriétaires terriens souhaitant mettre leur terrain en location à trouver un exploitant agricole locataire. Troisièmement, pour ce qui est des terrains et bâtiments agricoles mis en vente, la banque foncière sera suffisamment dotée pour pouvoir faire du « portage foncier » et, pour ce faire, elle bénéficiera d'un droit de préemption sur toutes les terres et bâtiments agricoles mises en vente. Cette nouveauté permettra de lutter efficacement contre la spéculation foncière. Les acquisitions en gré à gré ou via droit de préemption se feront à partir de ces barèmes indicatifs. Les terres acquises par la banque foncière seront prioritairement mises à disposition des projets d'agriculture durable. Une méthode d'attribution transparente basée sur la priorisation des critères de l'agriculture durable sera élaborée ;
- **Étendre le droit de préemption de l'agriculteur à l'ensemble des terres et bâtiments agricoles** afin de donner la priorité aux projets d'agriculture durable à taille modeste ou moyenne pour le rachat de terres agricoles et de lutter contre la spéculation foncière ;
- **Soutenir les initiatives agricoles en milieu urbain** via la mise à disposition de parcelles cultivables non utilisées et de bâtiments inoccupés.

